

<p>COMMUNE de SEYSSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSSES</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSSES</p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 17 Procurations : 3 Absents : 9 Votants : 20 Pour : 18 Abstentions : 2</p>	<p>L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit février à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.</p> <p>Date de la convocation : 21 février 2018</p> <div data-bbox="1098 331 1453 539" style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;"> <p>REÇU LE : - 8 MARS 2018 A LA SOUS-PRÉFECTURE DE MURET</p> </div>
<p>PRESENTS : Alain PACE, Geneviève FABRE, Michel PASDELOUP, Carine PAILLAS, Andrée ESCAICH, Alain AUBERT, Bernadette SERRES, Dominique ALM, Jérôme BOUTELOUP, Philippe RIBET, Patrick MORDELET, Laurent VALLET, Frédérique LAURENS, Alain D'ORSO, Alain VIDAL, Line DELHON, Manuel SOLSONA.</p> <p>PROCURATIONS : Yvelise MONTANE à Alain PACE, Magali GRANDSIMON à Andrée ESCAICH, Jennifer DURAND à Alain VIDAL.</p> <p>ABSENTS : Marie-Ange KOFFEL, Thierry LAZZAROTTO, Corinne CORDELIER, Maryvonne SALLES, Bruno BENOIST, Elisabeth DELEUIL, Jean-Pierre ZANATTA, Floréal PALAZON, Eva FLORES.</p> <p>Secrétaire de séance : Alain D'ORSO</p>	
<p style="text-align: center;">N° 4479</p> <p style="text-align: center;">OBJET :</p> <p style="text-align: center;">SIAH de la Vallée du Touch et de ses affluents – acceptation du retrait du Muretain Agglo</p>	<p>Monsieur Le Maire expose que le Comité Syndical du SIAH, lors de son Assemblée Générale du vendredi 22 décembre 2017, a accepté le retrait du Muretain Agglo.</p> <p>Monsieur le Maire précise qu'il a été informé de ce projet et que ce retrait concerne les missions liées à la GEMAPI et ce, à compter du 1^{er} janvier 2018.</p> <p>Monsieur Le Maire donne lecture des motifs de cette demande, joints en annexe.</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adopte le retrait du Muretain Agglo du SIAH de la Vallée du Touch et de ses affluents, • Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de finaliser les différentes démarches administratives à entreprendre.
<p>Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : - 8 MARS 2018</p> <p>Affiché le : - 8 MARS 2018</p>	<p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 02 mars 2018,</p> <p style="text-align: right;">Le Maire, Alain PACE</p> <div data-bbox="1038 1787 1441 2040" style="text-align: right;"> </div>